

BRAY-SUR-SEINE

CONSEIL MUNICIPAL ■ Mercredi 8 octobre

Améliorer l'accueil de La Poste

Le conseil municipal du mercredi 8 octobre a été l'occasion de mettre sur la table plusieurs dossiers : la Poste, le traitement des espaces verts et les baux commerciaux de la commune.

À l'occasion du récent conseil municipal, Jean-Claude Prunier, conseiller, a soumis une motion pour que la Poste réponde, en tant que service public, aux attentes des personnes âgées défavorisées durant la période de travaux. Plusieurs d'entre elles, de conditions modestes, ne peuvent se rendre à Donnemarie-Dontilly pour effectuer leurs retraits d'argent. Par ailleurs, Emmanuel Marcadet, maire de Bray-sur-Seine, a proposé la révision des baux commerciaux. En effet, les associations ADMR et SADBMM, proposant leurs services de soins et d'assistance aux personnes âgées et/ou handicapées, occupent des locaux à bail commercial. La première, honore un bail de 10 euros le m², alors que



Les travaux de la Poste pénalisent les Braytois

la seconde n'est soumise qu'à 4,16 euros. Le maire a donc obtenu délégation du conseil pour signer les baux commerciaux et rétablir un équilibre à 10 euros partout.

Espaces verts

La municipalité va également s'atteler à organiser de nouveaux traitements pour les espaces verts de la commune. Le traitement des espaces verts sans produits phytosanitaires

permettra l'acquisition de matériels de désherbage performant. Acquisition qui sera subventionnée à hauteur de 80 % par les conseils régionaux d'Ile-de-France et de Seine-et-Marne, ainsi que l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Les zones dont le relief et l'accès rendent une intervention mécanisée difficile voire impossible seront traitées par des chèvres. Un ébranchage des platanes du Mail de bord de Seine a

été conseillé par le CAUE 77 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement). Cette première phase de mise en sécurité effectuée, un diagnostic de l'état des arbres sera entrepris pour préserver le patrimoine qu'ils constituent. À noter enfin l'absence remarquée en conseil municipal du conseiller d'opposition Louis Saunier. Son pouvoir de vote avait été transféré à une conseillère présente.